

## **Les employeurs peuvent faire davantage pour protéger les travailleurs à l'extérieur contre l'exposition aux UV, affirme l'ACD**

OTTAWA ON – Grâce aux efforts conjugués des membres du projet Sun Safety at Work Canada, les employeurs en apprennent et en font davantage pour aider à protéger leurs employés qui travaillent à l'extérieur contre les dangers, découlant de l'exposition régulière aux UV.

Les Canadiens qui travaillent dans un bureau ne sentent pas qu'ils nuisent à leur santé ou la mettent en danger lorsqu'ils se rendent au travail. Dans le cas des personnes qui travaillent à l'extérieur, la chaleur et les rayons UV du soleil les exposent tous les jours à l'excès de chaleur, au cancer de la peau, aux coups de soleil, aux dommages cutanés, aux cataractes et à d'autres problèmes oculaires.

Le projet Sun Safety at Work Canada offre aux employeurs un plan par étapes pour les aider à mettre sur pied un programme de protection solaire en milieu de travail.

« Le cancer de la peau est en grande partie évitable et les employeurs peuvent aider en intégrant la protection solaire à leur programme de gestion de la santé et de la sécurité au travail afin de protéger leurs travailleurs », affirme la D<sup>re</sup> Jennifer Beecker, présidente nationale, Groupe de travail sur la prudence au soleil de l'ACD.

### **Propager et faire connaître la protection solaire**

Voici des connaissances que les membres du projet aimeraient transmettre aux employeurs, aux gestionnaires et aux travailleurs :

- Un bronzage révèle en réalité des dommages à la peau. Aussi foncée votre peau soit-elle, vous risquez quand même un coup de soleil. Toute exposition au soleil continue de contribuer aux dommages à long terme causés à la peau.
- La meilleure protection contre le soleil consiste à travailler à l'ombre et à porter des vêtements pâles et légers, y compris un chapeau.
- Appliquez de l'écran solaire, utilisez-en davantage et appliquez-en de nouveau plus souvent que vous pensez devoir le faire.
- Les écrans solaires se détériorent à la chaleur et il faut donc les garder loin de la chaleur externe.
- Il est possible d'utiliser de l'écran solaire et de l'insectifuge en même temps – il faut appliquer l'écran solaire d'abord et l'insectifuge ensuite.

- Les ingrédients ou produits chimiques qui constituent les écrans solaires sont soumis à des analyses qui visent à en garantir l'innocuité. Des gens sont toutefois sensibles à l'écran solaire et il faut donc en essayer une petite quantité avant de l'utiliser.
- Il n'est pas nécessaire que la lumière du soleil frappe directement pour causer des dommages. La lumière réfléchiée par des surfaces comme le sable, l'eau, le béton et la neige peut aussi entraîner une exposition aux UV. Les UV réfléchis sont particulièrement dangereux pour les yeux.
- Il est possible d'avoir un coup de soleil même par temps nuageux – jusqu'à 80 % des rayons UV peuvent traverser les nuages.
- La période d'exposition la plus importante est de 11 h à 15 h.

Visitez [sunsafetyatwork.ca](http://sunsafetyatwork.ca) pour en savoir davantage, y trouver des ressources et un moyen de vous aider à créer votre propre programme de prudence au soleil.

Le projet Sun Safety at Work Canada a été financé par Santé Canada par le biais du Partenariat canadien contre le cancer, sous le volet Connaissances et action liées pour une meilleure prévention (CLMP). Il s'agit d'un partenariat de recherche, d'élaboration de politiques et de pratiques qui réunit l'Université Ryerson, le Centre de recherche sur le cancer professionnel à Action cancer Ontario, Services de santé Alberta, la Société canadienne du cancer, Nouvelle-Écosse, l'Association canadienne de dermatologie, CAREX Canada, l'Occupational Health Nurses Association of Nova Scotia, la Sun Safe Nova Scotia Coalition, et WorkSafe BC.

-30-

### **Semaine de prudence au soleil**

L'Association canadienne de dermatologie a organisé à l'échelon du pays la Semaine de prudence au soleil qui se tient au début de l'été depuis 1989. La campagne vise à informer la population canadienne au sujet des problèmes que pose une trop grande exposition au soleil et à aider à enrayer la montée du cancer de la peau au Canada. Cette année, la Semaine de prudence au soleil se déroule du lundi 5 juin au dimanche 11 juin et présente des événements et des activités d'un bout à l'autre du Canada.

### **À propos de l'ACD**

Fondée en 1925, l'Association canadienne de dermatologie représente les dermatologues du Canada. L'Association offre un accès facile à la source la plus importante et la plus fiable de savoir médical en dermatologie. Sa raison d'être consiste à promouvoir la science et l'art de la médecine et de la chirurgie en ce qui concerne le soin de peau, des cheveux et des ongles, à fournir un perfectionnement professionnel

continu à ses membres et à appuyer et promouvoir le soin des patients, à éduquer le public au sujet de la prudence au soleil et d'autres aspects de la santé de la peau et à promouvoir la santé de la peau, des cheveux et des ongles durant toute la vie. Ce faisant, l'ACD informe et responsabilise à la fois les professionnels de la médecine et la profession canadienne. Pour en savoir davantage au sujet du travail de l'ACD, visitez <http://dermatologie.ca/fr/> ou pour participez à la conversation sur <http://www.Twitter.com/CdnDermatology> ou sur [www.Facebook.com/CdnDermatology](http://www.Facebook.com/CdnDermatology).

## **COORDONNÉES**

**Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec :**

Nimmi Lawrence, coordonnatrice, Communications en marketing  
Bureau : 613-738-1748, poste 228  
[nlawrence@dermatology.ca](mailto:nlawrence@dermatology.ca)

Suzanne Joyal, stratège principale en Marketing  
Bureau : 613-738-1748, poste 222  
[sjoyal@dermatology.ca](mailto:sjoyal@dermatology.ca)